

C. — DÉMOGRAPHIE ET QUESTIONS SOCIALES MAROCAINES

ÉCONOMIES RURALES COMPARÉES DE QUELQUES TRIBUS.

	TRIBU des Ouerba-Branès cercle des affaires indigènes de Tâneste	TRIBU des Aït-Amar contrôle civil d'Oulmès	TRIBU Bent-Meskine contrôle civil d'El-Borouj	TRIBU des Mzanza Chaouïa-sud	TRIBU des Doukkala-sud contrôle civil de Sidi-Bennour	TRIBU des Bent-M'Tir contrôle civil d'El-Hajeb
Population	10.445	8.792	41.795	21.446	171.579	23.752
Nombre de contribuables.....	2.020	2.203	9.936	6.332	54 386	7.026
Cultures						
Moyenne des surfaces mises en cultures et imposées par contribuable.....	1 h. 94	1 h. 57	4 h. 3	7 h. 6	4 h. 9	2 h. 4
Moyenne de tertib par hectare cultivé..	8 fr. 61	9 fr. 38	11 fr. 73	17 fr. 6	14 fr. 32	11 fr. 8
Moyenne de tertib des cultures par habitant	3 fr. 30	3 fr. 70	12 fr. 24	39 fr. 82	16 fr. 27	8 fr. 6
Rapport de la surface mise en culture en 1936 à la superficie totale	0,24	0,03	0,24	0,80	0,63	0,10
Élevage						
Moyenne de superficie par tête de bétail.	0 h. 33	0 h. 75	0 h. 79	0 h. 86	0 h. 37	0 h. 75
Moyenne de tertib par tête de bétail..	1 fr. 78	1 fr. 78	1 fr. 72	2 fr. 60	2 fr. 90	1 fr. 9
Moyenne de tertib sur les animaux par habitant	5 fr. 80	20 fr. 60	7 fr. 51	7 fr. 09	6 fr. 87	11 fr. 7
Arboriculture						
Moyenne de plants à l'hectare de super- ficie totale	20	»	»	»	12	1 arbre par 3 ha.
Moyenne de tertib sur les arbres par habitant	3,15	»	»	»	1,8	0,18

La tribu mentionnée à la première colonne a une économie tournée vers l'arboriculture ; la deuxième vers l'élevage ; la troisième, une économie mixte : orge et mouton ; la quatrième est une tribu cultivant du blé ; la cinquième représente également une économie mixte : blé, orge et bétail ; la sixième se consacre à l'élevage du mouton.

Les chiffres indiqués ci-dessus sont les chiffres du tertib 1936.

On rappelle pour l'intelligence du tableau que le tertib est un impôt direct sur les revenus agricoles présumés assis sur les cultures, les arbres et les animaux.

Le taux de l'impôt est fixé chaque année par tête de bétail et pour les arbres fruitiers par unité en tenant compte des revenus présumés des propriétés. Le taux de l'impôt sur les cultures, également fixé chaque année en fonction des cours des produits, est forfaitaire à l'hectare dans certains cas (vigne, primeurs) ou variable selon le rendement à l'hectare et la zone dans laquelle se trouve la parcelle établie.

Il est donc ajusté chaque année aux revenus et aux facultés des assujettis.

LES PROFESSIONS MÉDICALES
AU MAROC.

Au 1^{er} octobre 1936, il existait dans la zone française du Maroc : 202 médecins, 76 pharmaciens, 69 dentistes, 111 sages-femmes, 5 herboristes, 40 vétérinaires.

Du 1^{er} octobre 1936 au 1^{er} octobre 1937, l'autorisation d'exercer a été accordée à 7 médecins, 9 pharmaciens, 9 chirurgiens-dentistes, 8 sages-femmes, 1 herboriste.

Par contre, certains praticiens ont cessé d'exercer : 4 médecins, 3 pharmaciens, 10 sages-femmes.

Au 1^{er} octobre 1937, on compte donc dans le Protectorat, 205 médecins, 82 pharmaciens, 78 dentistes, 109 sages-femmes, 6 herboristes, 15 vétérinaires libres (dans ce nombre, ne sont pas compris les vétérinaires fonctionnaires relevant du service de l'élevage).

Statistique par nationalité du personnel médical et vétérinaire autorisé à pratiquer au Maroc au 1^{er} octobre 1937.

NATIONALITÉ	MÉDECINS	PHARMACIENS	DENTISTES	SAGES-FEMMES	HERBORISTES	VÉTÉRINAIRES
Français	143	66	51	74	6	13
Américains	»	»	2	»	»	»
Anglais	3	3	1	4	»	1
Belges	2	»	»	»	»	»
Bulgares	1	»	2	1	»	»
Danois	»	»	5	»	»	»
Espagnols	12	3	3	7	»	»
Esthoniens	1	»	»	»	»	»
Guatémaltèques.....	»	»	3	»	»	»
Grecs	1	»	1	»	»	»
Hongrois	1	»	»	»	»	»
Hollandais	1	»	»	»	»	»
Italiens	11	6	1	9	»	»
Libanais	3	»	1	»	»	»
Luxembourgeois....	»	1	»	»	»	»
Marocains	1	»	1	13	»	»
Palestiniens	3	»	»	»	»	»
Polonais	2	1	2	»	»	»
Portugais	1	»	»	1	»	»
Roumains	3	»	»	»	»	»
Russes	9	»	3	»	»	»
Serbes	1	»	»	»	»	»
Suisses	6	1	»	»	»	1
Syriens	»	»	1	»	»	»
Tunisiens	»	1	»	»	»	»
Tchécoslovaques	»	»	1	»	»	»
	205	82	78	109	6	15

OPÉRATIONS DE PLACEMENT

Office marocain de la main-d'œuvre

STATISTIQUE DES OPÉRATIONS DE PLACEMENT PENDANT LE 4^e TRIMESTRE 1937.
ET L'ANNÉE 1937.

Le nombre de placements réalisés au cours du 4^e trimestre 1937 a été supérieur au nombre de placements effectués durant le 3^e trimestre 1937 (2.668 au lieu de 2.350). Une diminution des demandes d'emploi non satisfaites est à noter (2.414 au lieu de 2.581); de même, le nombre des offres d'emploi non satisfaites est en diminution (282 au lieu de 337).

Le nombre des placements effectués au cours de l'année 1937 est inférieur à celui des placements effectués en 1936 (10.470 au lieu de 12.544). On a enregistré, au cours de l'année 1937, une diminution du nombre des demandes d'emploi non satisfaites (10.402 au lieu de 13.491) ainsi qu'une diminution du nombre des offres d'emploi non satisfaites (948 au lieu de 1.580).

Année 1937

VILLES	PLACEMENTS RÉALISÉS					DEMANDES D'EMPLOI non satisfaites					OFFRES D'EMPLOI non satisfaites				
	HOMMES		FEMMES		TOTAL	HOMMES		FEMMES		TOTAL	HOMMES		FEMMES		TOTAL
	Non Marocains	Marocains	Non Marocains	Marocaines		Non Marocains	Marocains	Non Marocains	Marocaines		Non Marocains	Marocains	Non Marocains	Marocaines	
Casablanca	1.692	925	1.358	1.679	5.654	1.043	197	284	97	1.621	40	41	560	37	678
Fès	130	94	44	86	354	177	232	79	357	845	36	19	43	26	124
Marrakech	38	124	56	108	306	85	676	48	147	956	7	10	11	5	33
Meknès	109	1.507	77	48	1.741	102	79	12	13	206	»	»	10	2	12
Oujda	215	328	53	68	664	378	1.064	101	115	1.658	2	»	30	26	58
Port-Lyautey	26	5	4	20	55	112	42	19	25	198	2	1	1	1	5
Rabat	91	602	53	894	1.640	495	2.133	133	1.863	4.624	»	»	»	»	»
Bureaux annexes.....	7	48	1	»	56	155	126	13	»	294	29	5	4	»	38
Total général....	2.308	3.633	1.626	2.903	10.470	2.547	4.549	689	2.617	10.402	116	76	659	97	948

STATISTIQUE DES VISAS DE CONTRATS DE TRAVAIL
ACCORDÉS AU COURS DE L'ANNÉE 1937.

NATIONALITÉS	CONTRATS DE TRAVAIL visés à titre définitif			CONTRATS DE TRAVAIL visés à titre temporaire			ENSEMBLE		
	Hommes	Femmes	TOTAL	Hommes	Femmes	TOTAL	Hommes	Femmes	TOTAL
Français	291	231	522	143	21	164	434	252	686
Espagnols	28	29	57	124	32	156	152	61	213
Italiens	14	12	26	19	2	21	33	14	47
Portugais	15	5	20	39	13	52	54	18	72
Suisses	14	58	72	4	»	4	18	58	76
Autres nationalités.....	45	37	82	24	6	30	69	43	112
Total général....	407	372	779	353	74	427	760	446	1.206

IMMIGRATION DES TRAVAILLEURS

L'immigration des travailleurs est réglementée par le dahir du 15 novembre 1934 qui a abrogé le dahir du 20 octobre 1931. Aux termes de ce dahir, tout travailleur immigrant en zone française du Maroc doit être muni d'un contrat de travail préalablement visé par le service du travail à Rabat.

Les contrats sont visés soit à titre définitif, soit à titre temporaire.

Dans le courant du 4^e trimestre 1937, il a été visé 234 contrats à titre définitif et 79 contrats à titre temporaire, au lieu de 212 contrats visés à titre définitif et 59 à titre temporaire pendant le 3^e trimestre 1937.

Au cours du 4^e trimestre 1936, il avait été visé 218 contrats à titre définitif et 118 à titre temporaire.

Sur les 234 contrats, visés à titre définitif pendant le 4^e trimestre 1937, 222 ont été établis par des employeurs français (citoyens, sujets ou protégés) qui ont recruté 154 Français et 68 étrangers, et 12 ont été dressés par des patrons étrangers qui ont recruté 6 Français et 6 étrangers.

Au cours de l'année 1937, il a été visé 779 contrats à titre définitif et 427 contrats à titre temporaire, au lieu de 776 visas définitifs et 772 visas temporaires en 1936.